



CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Nombre de membres en exercice : 09

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 05

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 05

SÉANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi trois avril à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel, Vice présidente.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Aurélie Testan Membre titulaire, Mme Fanny Rivière, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice du Port I, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière.

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henri Wallon, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

Absents : M. Mickaël Ralaïtava, Délégué du Préfet.

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.

Affaire n° 2025-006

FINANCEMENT DE SÉJOUR DES
CLASSES DE DÉCOUVERTES

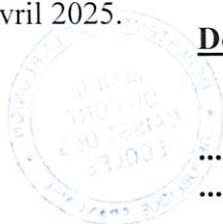
NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 27 mars 2025.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 7 avril 2025.

LE PRÉSIDENT



Olivier HOARAU



UARAON 191110

Affaire n° 2025-006

**FINANCEMENT DE SÉJOUR DES CLASSES DE DÉCOUVERTES
LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le financement des classes de découvertes figurant en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Olivier HOARAU



DARAON 15/10

FINANCEMENT DE SÉJOUR DES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Comité de la Caisse des écoles sur le financement des classes de découverte pour l'année 2025.

La Caisse des écoles de Le Port souhaite de nouveau contribuer au financement des classes de découverte dont le nombre de demandes concerne 7 écoles, 202 enfants et 10 classes et 1 ULIS.

Formidable vecteur d'émancipation, ces classes de découverte sont parfois pour certains enfants une des rares occasions de vivre une expérience en dehors du cercle familial. L'organisation de ces séjours traduit également la volonté des enseignants de mettre en place des actions pédagogiques en extérieur.

Ces séjours sont financés au moyen des subventions de la Caisse des écoles accordées aux organismes extérieurs accueillant les élèves des écoles concernées.

La participation de la Caisse des écoles correspondant au financement dans le cadre des crédits inscrits au budget 2025 à hauteur de 1 500 € par classe de découverte, en complément des aides sollicitées par les écoles à d'autres financeurs.

Ainsi, il est proposé au comité d'adopter le financement des classes découvertes figurant en annexe.

Le comité de la Caisse des écoles est appelé :

- à approuver le financement des classes de découverte figurant en annexe.
- à autoriser le Président ou la vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

ANNEXE

CLASSE DE DECOUVERTES 2025

ECOLES 2025	NIVEAU	NBR	LIEU D'HÉBERGEMENT	PÉRIODE	NOMBRE DE NUITÉES	BUDGET ALLOUÉ
L. LETOULLEC	CM2	18				1500
	CM1	21				
G. BARRET	CM1	19	LES MAKES	P3	1	1500
	CP	10				
F. RIVIERE	CE2	24	LE VOLCAN		4	1500
C. VENDOMELE	CP/CE1	27	J. TESSIER	P5	3	1500
F. RIVIERE	CM2	22	LE VOLCAN		4	1500
B. HOAREAU	ULIS	12	Brulé	P4	4	1500
L. VERGES	CE2 CE2/CM1	49	LES MAKES	OCT 25	4	1500